

**CONVOCATION AUX EXAMENS SEMESTRIELS  
ANNEE UNIVERSITAIRE 2020-2021 -SESSION 1-**

**Etablissement : Faculté de Médecine Dentaire**  
**Filière : Médecine Dentaire**  
**Semestre : S8**

**Cher (e) étudiant (e),**

Vous êtes convoqué(e) aux examens de la session 1 du semestre 8 de la Faculté de **Médecine Dentaire** qui aura lieu le **15 au 24 Juin 2021** à l'Université Internationale Abulcasis des Sciences de la Santé

- Entrée :
- Bâtiment : Parking
- Etage : Etage -1
- Zone : FMDA
- Rangée : Rangée 08
- Emplacement : 37

Vous devez vous présenter 30 minutes avant le début De la première épreuve :

- De cette convocation imprimée ;
- D'une pièce d'identité (CIN, Passeport, Carte d'étudiant) ;
- Du matériel autorisé.

Informations de l'étudiant :

- Nom et Prénom : TALBY Nada
- N° d'inscription : INS-FMDA00009325/2020
- CIN/Passeport : F569150

Déroulement des épreuves :

- Les épreuves se dérouleront selon les modalités suivantes :

| Ordre | Module   | Date Examen | Heure début |
|-------|--|-------------|-------------|
| 1     | Aide au Diagnostic et Pathologies Générales  | 15/06/2021  | 08h30       |
| 2     | Urgences   | 17/06/2021  | 08h30       |
| 3     | Dysfonctions et Pathologies Maxillo-Faciales   | 19/06/2021  | 08h30       |
| 4     | Informatique Médicale et communication   | 22/06/2021  | 08h30       |
| 5     | Stage VIII (Majeur Mi-temps): Odontologies Conservatrice, Chirurgicale et Pédiatrique II | 24/06/2021  | 08h30       |
| 6     | Stage XI: Laboratoire  | 24/06/2021  | 08h30       |
| 7     | Stage IX (Majeur Mi-temps): Prothèses Adjointe et Conjointe II                           | 24/06/2021  | 08h30       |
| 8     | Stage X (Majeur Mi-temps):Orthopédie Dentofaciale et Parodontologie II                   | 24/06/2021  | 08h30       |

Il est rappelé que :

- L'accès aux salles d'examens est interdit aux étudiants se présentant après l'ouverture des sujets ;
- Toute personne se présentant sans une pièce d'identité et de sa convocation se verra refuser l'accès à la salle d'examen ;
- Tout document ou matériel non expressément autorisé ne peut être utilisé par les candidats. Le non-respect de cette disposition est passible de traduction devant le conseil disciplinaire de l'UIASS ;
- La possession de téléphone portable et autre moyen de communication ou d'information est formellement interdit pendant l'épreuve. Tout appareil doit être hors de portée des candidats ;
- L'échange du matériel est strictement interdit ;
- Il est conseillé de relire le règlement d'examens.